

## **DELIBERATION N° 2002/02-06 - TARIFS DES CONSOMMATIONS LORS DES ANIMATIONS MUNICIPALES**

Monsieur ORIOL, rapporteur, informe l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs des consommations lors des manifestations du Comité d'Expansion. Les tarifs suivants sont proposés à compter du 1er mars 2002 :

- Boissons
  - Bière le 1/2 1,50 euro
  - Bière le bock 1/2 l 3,00 euros
  - Consigne chope le bock 2,00 euros
  - Eau minérale la bouteille 1,50 euro
  - Soda et jus de fruits
    - le verre 1,60 euro
    - la bouteille 2,00 euros
  - Eau minérale le verre 0,80 euro
  - Café le verre 1,50 euro (sauf 14 juillet : 1,00 euro)
  - Champagne la bout. 75 cl 16,00 euros
  - Vin blanc d'Alsace la bout. 75 cl 8,00 euros
- Restauration
  - Sandwich (jambon/pâté, merguez, hot dog) 2,00 euros
  - Frites la barquette 1,50 euro
  - Choucroute part supplém. 6,00 euros
  - Gaufre nature sucrée 1,30 euro
  - Gaufre chocolat 1,60 euro
  - Crêpe nature sucrée 1,30 euro
  - Crêpe chocolat 1,60 euro

Monsieur LEFRANC propose un amendement en vue de fixer un tarif très bas pour la vente de boissons non alcoolisées. L'amendement est rejeté par 22 voix contre, 4 voix pour (Melle MAUSS, MM. LOMBARDET, LEFRANC et Mme BERTRAND) et 3 abstentions (M. CORBET, Mmes WADIER et GUICHARD).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour, 4 voix contre (Melle MAUSS, MM. LOMBARDET, LEFRANC et Mme BERTRAND) et 3 abstentions (M. CORBET, Mmes WADIER et GUICHARD) :

- d'accepter les nouveaux tarifs proposés ci-dessus,
- d'inscrire les recettes correspondantes au budget en cours.